

USURE

Voir les versets relatifs

1.

DETTES.

Au Moyen âge et même plus tard, les Juifs furent les grands usuriers de l'Europe, du reste avec l'aide de la chrétienté. Le vaste vocabulaire de l'A. T, relatif à la dette (voir ce mot) et au débiteur montre que cette spécialité remonte haut. Il n'est pas sans signification qu'un des termes désignant l'usure veuille dire « morsure ». L'élément tragique de la dette, c'est que le débiteur insolvable pouvait être saisi, emprisonné, ses enfants vendus ; bref, c'était le naufrage total (voir un exemple typique dans [Ne 5](#)). [Esa 24:2](#) montre la généralité de la pratique. Les prophètes ont tonné contre ces abus ([Am 2:6,8](#)). Le Deutéronome veut qu'on prête sans intérêts (De 23:20 et suivant) ; il essaie de soustraire au créancier les gages indispensables à la vie du débiteur (De 24:6,17) et de limiter des abus (De 24:10,13) ; il tente d'y introduire l'idée jubilaire (De 15:16). En réalité, seule une élite morale observait ces lois de bienveillance ([Eze 18:7,16 33:15](#)), mais l'usage courant restait impitoyable (2Ro 4:1, [Le 25:39,47](#), [Esa 50:1](#), [Job 22:6 24:9](#), [Pr 20:16 22:7](#)).

Le fait que Jésus ait touché à ce sujet dans deux paraboles ([Mt 18:23,35](#), [Lu 7:41](#) et suivant) montre l'importance sociale de la dette et les graves conséquences qui pouvaient en résulter (d'où, dans l'Oraison dominicale : « Remets-nous nos dettes »).

2.

INTERETS.

Dans [Ne 5](#), l'intérêt est de 2 pour cent par mois, soit 24. Ailleurs, on sait qu'il allait de 10 à 20. La recommandation de prêter sans intérêts ne s'étendait pas aux étrangers. Il va de soi que ce taux élevé correspondait à la quasi-certitude de non-remboursement et au manque de système de crédit organisé.

3.

BANQUIERS.

Du temps de Jésus, le banquier et le changeur (voir ce mot) ne faisaient qu'un. Le système monétaire au I^{er} siècle était des plus complexes (voir Monnaie). Or les redevances au Temple devaient être versées par des milliers de visiteurs pieux en monnaie exclusivement phénicienne, de par la volonté des autorités religieuses juives (tandis que les impôts romains se payaient en monnaie romaine). Le changeur devait donc :

1° changer les grosses pièces de valeur en monnaie d'usage courant ;

2° fournir les pièces de monnaie pour l'offrande au Temple (l'agio sur ce change était strictement limité) ;

3° échanger contre monnaie ayant cours les pièces que les pèlerins apportaient de tous les pays riverains de la Méditerranée et d'au delà. Le changeur était donc un intermédiaire indispensable, mais il devait respecter les taux admis du change et rester à sa vraie place, hors des parvis ; le terme de « voleur », que lui infligea Jésus ([Mr 11:17](#)), était souvent mérité, vu la nécessité et l'ignorance du pèlerin pressé.

Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

